

ARRETE MUNICIPAL N° 2024-254

Objet : Réglementation provisoire du stationnement et de la circulation lors de la course cycliste « **53^e Gentleman Caladois** » le **samedi 12 octobre 2024 à Gleizé, organisée par le VELO CLUB VILLEFRANCHE EN BEAUJOLAIS.**

Nous, Ghislain de Longevialle, Maire de la commune de Gleizé (Rhône),

- Vu le Code de la Route, notamment l'article L411-1, R411-8, R411-25 et R417-10 (mise en fourrière),
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée,
- Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifié par les textes subséquents,
- Vu les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L 132-1 et L 511-1,
- Vu la demande d'arrêté présentée par le Vélo Club Villefranche Beaujolais d'organiser un critérium cycliste sur un parcours fermé sur la commune de Gleizé pour le « 53^e Gentleman Caladois » le samedi 12 octobre 2024, de 13H00 à 19H00,
- Vu l'accord favorable de Monsieur Ghislain de Longevialle, Maire de Gleizé,

Considérant que pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs, il importe de prendre les mesures restrictives de stationnement et de circulation suivantes :

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit le samedi 12 octobre 2024 de 12 heures à 19 heures Route de la Grange Chervet (de l'intersection de la D76E à la D504).

Article 2 : La circulation de tout véhicule sera interdite dans le sens sud/nord sur le trajet de la course cycliste le samedi 12 octobre 2024, de 12 à 19H sur la Route Grange Chervet de l'intersection de la DE576E à la D504.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place conformément aux prescriptions de l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 : Le Commissariat de Villefranche, la Police Municipale de Gleizé sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA TRANSMIS A :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône,
- Monsieur le Commissaire de police de Villefranche-sur-Saône.
- Police Municipale de Gleizé
- Vélo Club Villefranche Beaujolais



Fait à Gleizé, le 26 septembre 2024

Ghislain de Longevialle

Maire